

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Forme du produit : Mélange
Nom commercial : CAMPA BLUE
Code du produit : 30199-TBV
Type de produit : Additif pour le traitement des réservoirs à matières des toilettes portables ou à Cassettes.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes**

Destiné au grand public
Catégorie d'usage principal : Utilisation par les consommateurs
Utilisation de la substance/mélange : Additif pour le traitement des réservoirs à matières des toilettes portables ou à Cassettes.
Fonction ou catégorie d'utilisation : Agents détergents/lavants et additifs, Agents odorants

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Fabricant**

Thetford BV
Nijverheidsweg 29
Boîte postale 169
4879 AP Etten-Leur - The Netherlands
T +31(0)765042200 - F +31(0)765042300
ChemSupport@thetford.eu - www.thetford-europe.com
Adresse e-mail de la personne compétente responsable de la FDS :
sds@thetford.eu

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Thetford B.V. : +31 (0)76 5042200 (Joignable pendant les heures de bureau)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Conseils de prudence (CLP) : P102 - Tenir hors de portée des enfants.
UFI : F0NS-5P1P-7809-QW79
Fermeture de sécurité pour enfants : Non applicable
Indications de danger détectables au toucher : Non applicable

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Aucun(es) dans des conditions normales.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1. Substances**

Non applicable

3.2. Mélanges

| Nom | Identificateur de produit | % | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] |
|--------------------|--|---------|---|
| Nitrate de calcium | (N° CAS) 10124-37-5 (N° CE) 233-332-1 | 30 - 50 | Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Dam. 1, H318 |

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

CAMPA BLUE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

| | |
|---|--|
| Premiers soins général | : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). |
| Premiers soins après inhalation | : Mesures de premiers secours pas nécessaires. |
| Premiers soins après contact avec la peau | : Enlever vêtements et chaussures contaminés. Rincer abondamment à l'eau. |
| Premiers soins après contact oculaire | : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation se développe. |
| Premiers soins après ingestion | : Rincer la bouche. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Mousse. Dioxyde de carbone. Poudre sèche.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : En cas d'incendie, le produit peut dégager des vapeurs ou fumées dangereuses.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

Autres informations : Le produit n'est pas inflammable.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Peut être glissant sur des surfaces dures et lisses. Porter un vêtement de protection approprié. Nettoyer rapidement les épandages.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter que le produit non dilué atteigne les eaux de surface et/ou souterraines. Le produit doit être traité (traitement biologique des eaux usées) avant d'atteindre les eaux de surface.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu avec du sable ou des granulés absorbants et le conserver dans un récipient avant de l'évacuer. Laver ensuite la surface contaminée à l'eau et laisser sécher. Evacuer selon la procédure mentionnée au rubrique 13.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Contrôle de l'exposition/protection individuelle. Voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Conserver le récipient bien fermé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker entre -20°C et 40°C. Maintenir une ventilation suffisante. Conserver à l'écart des agents réducteurs. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Campa Blue est un désodorisant en sachets hydrosolubles pour le réservoir à matières. Réduit et masque les odeurs. Préviens la formation des gaz. Maintient votre réservoir propre.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

CAMPA BLUE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle:

Éviter toute exposition inutile.

Protection des mains:

Non requis.

Protection oculaire:

Non requis.

Protection des voies respiratoires:

Non requis.

Contrôle de l'exposition du consommateur:

Respecter le mode d'utilisation avant de manipuler et doser le produit.

Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--|----------------------------|
| État physique | : Liquide |
| Couleur | : Bleu(e). |
| Odeur | : caractéristique. |
| Seuil olfactif | : Aucune donnée disponible |
| pH | : 5 - 6 |
| Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) | : Aucune donnée disponible |
| Point de fusion | : -20 °C |
| Point de congélation | : Aucune donnée disponible |
| Point d'ébullition | : ~ 100 °C |
| Point d'éclair | : > 100 °C |
| Température d'auto-inflammation | : Aucune donnée disponible |
| Température de décomposition | : Aucune donnée disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : Ininflammable. |
| Pression de vapeur | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative de vapeur à 20 °C | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative | : Aucune donnée disponible |
| Masse volumique | : 1,29 - 1,31 g/ml |
| Solubilité | : Eau: 100 % |
| Log Pow | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, cinématique | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, dynamique | : > 100 mPa·s |
| Propriétés explosives | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés comburantes | : Aucune donnée disponible |
| Limites d'explosivité | : Aucune donnée disponible |

9.2. Autres informations

Teneur en COV : 1,25 %

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Stable jusqu'à 50°C. Campa Blue ne s'altère pratiquement pas dans le temps, si les conditions de stockage sont respectées. Après un certain nombre d'années, le produit peut éventuellement perdre en efficacité.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(es) dans des conditions normales.

10.4. Conditions à éviter

Voir rubrique 7.

10.5. Matières incompatibles

Agents réducteurs.

CAMPA BLUE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

10.6. Produits de décomposition dangereux

Selon les conditions du procédé, des produits de décomposition dangereux peuvent être générés. Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone. Oxydes d'azote.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

| | |
|-----------------------------|--------------|
| Toxicité aiguë (orale) | : Non classé |
| Toxicité aiguë (cutanée) | : Non classé |
| Toxicité aiguë (inhalation) | : Non classé |

CAMPA BLUE

| | |
|------------------|--------------------------------|
| DL50 orale rat | > 2000 mg/kg de poids corporel |
| DL50 cutanée rat | > 2000 mg/kg de poids corporel |

Nitrate de calcium (10124-37-5)

| | |
|------------------|---|
| DL50 orale rat | 300 - 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female, Guideline: OECD Guideline 423 (Acute Oral toxicity - Acute Toxic Class Method), Guideline: EU Method B.1 tris (Acute Oral Toxicity - Acute Toxic Class Method), Guideline: EPA OPPTS 870.1100 (Acute Oral Toxicity), Guideline: other:Japanese Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries (JMAFF), 12 Nousan, Notification No 8147, November 2000, including the most recent partial revisions |
| DL50 cutanée rat | > 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity) |

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé (Non irritant pour la peau en accord avec les obligations d'étiquetage OCDE/CE (OCDE 404 - test).)

pH: 5 - 6

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé (Non irritant pour les yeux en accord avec les obligations d'étiquetage OCDE/CE (OCDE 405 - test).)

pH: 5 - 6

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Nitrate de calcium (10124-37-5)

| | |
|-----------------------------|--|
| NOAEL (oral, rat, 90 jours) | >= 1000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 407 (Repeated Dose 28-Day Oral Toxicity in Rodents), Guideline: EU Method B.7 (Repeated Dose (28 Days) Toxicity (Oral)) |
|-----------------------------|--|

Danger par aspiration : Non applicable.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

| | |
|---|--------------|
| Toxicité aquatique aiguë | : Non classé |
| Toxicité chronique pour le milieu aquatique | : Non classé |

CAMPA BLUE

| | |
|-----------------------------|--|
| Indications complémentaires | Campa Blue est biodégradable en conditions anaérobies (> 60%). Vidange possible en fosse septique (Test ISO 11734). Campa Blue satisfait aux normes du 'Milieukeur' (label éco-produits) aux Pays-Bas et du 'Blauer Engel' (RAL-UZ 84a) en Allemagne. La toxicité aiguë pour les daphnies EC0 d' Campa Blue est > 100 mg/L après 48 heures, suivant l'Acute Immobilisation Test 202 de l'OCDE. Campa Blue n'influe pas sur la prolifération des algues suivant le Alga Growth Inhibition Test 201 de l'OCDE, à une concentration de 10 mg/L. |
|-----------------------------|--|

Nitrate de calcium (10124-37-5)

| | |
|----------------|---|
| CL50 poisson 1 | 1378 mg/l Test organisms (species): Poecilia reticulata |
|----------------|---|

CAMPA BLUE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

| | |
|----------------|--|
| CE50 Daphnie 1 | 490 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna |
|----------------|--|

12.2. Persistance et dégradabilité

CAMPA BLUE

| | |
|------------------------------|---|
| Persistance et dégradabilité | Le parfum est > 60 % biodégradable suivant l' Essai en flacon fermé de l'OCDE 301D. La substance active à la surface qui entre dans la composition de ce produit est > 60 % biodégradable suivant l' Essai en flacon fermé de l'OCDE 301D (informations fournisseur). |
|------------------------------|---|

12.3. Potentiel de bioaccumulation

CAMPA BLUE

| | |
|------------------------------|-------------|
| Potentiel de bioaccumulation | Non établi. |
|------------------------------|-------------|

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Les résidus de produit doivent être traités comme des déchets chimiques en accord avec les réglementations locales. L'emballage lavé peut être recyclé.

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

| ADR | IMDG | IATA | ADN | RID |
|---|--|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|
| 14.1. Numéro ONU | | | | |
| Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU | | | | |
| Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport | | | | |
| Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| 14.4. Groupe d'emballage | | | | |
| Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| 14.5. Dangers pour l'environnement | | | | |
| Dangereux pour l'environnement : Non | Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non | Dangereux pour l'environnement : Non | Dangereux pour l'environnement : Non | Dangereux pour l'environnement : Non |

Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

Transport maritime

Aucune donnée disponible

Transport aérien

Aucune donnée disponible

Transport par voie fluviale

Aucune donnée disponible

Transport ferroviaire

Aucune donnée disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

CAMPA BLUE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (UE) N° 649/2012 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

La/Les substance(s) n'est/ne sont pas soumise(s) au règlement (CE) n° 850/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 concernant les polluants organiques persistants et modifiant la directive 79/117/CEE

Teneur en COV : 1,25 %

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

| Rubrique | Élément modifié | Modification | Remarques |
|----------|---|--------------|-----------|
| | Format FDS UE | Modifié | |
| | Remplace la fiche | Modifié | |
| | Date d'émission | Modifié | |
| | Date de révision | Modifié | |
| | FDS Réf. | Modifié | |
| 1.1 | Nom | Modifié | |
| 1.1 | Code du produit | Modifié | |
| 2.1 | Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement | Enlevé | |
| 2.2 | Conseils de prudence (CLP) | Modifié | |
| 3 | Composition/informations sur les composants | Modifié | |
| 9.1 | Viscosité, dynamique | Modifié | |
| 9.1 | Odeur | Modifié | |
| 9.1 | Couleur | Modifié | |
| 9.2 | Teneur en COV | Modifié | |
| 11.1 | DL50 cutanée rat | Modifié | |
| 11.1 | DL50 orale rat | Modifié | |
| 11.1 | Indications complémentaires | Enlevé | |
| 11.1 | Indications complémentaires | Enlevé | |
| 11.1 | Indications complémentaires | Enlevé | |
| 11.1 | Indications complémentaires | Enlevé | |
| 11.1 | Indications complémentaires | Enlevé | |
| 11.1 | Indications complémentaires | Enlevé | |
| 11.1 | Indications complémentaires | Enlevé | |
| 11.1 | Indications complémentaires | Enlevé | |
| 11.1 | Indications complémentaires | Enlevé | |
| 12.1 | Ecologie - eau | Enlevé | |

CAMPA BLUE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

| | | | |
|------|------------------------------|---------|--|
| 12.2 | Persistance et dégradabilité | Modifié | |
| 15.1 | Teneur en COV | Modifié | |

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Aucun(e).

| Texte intégral des phrases H et EUH: | |
|--------------------------------------|---|
| Acute Tox. 4 (Oral) | Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4 |
| Eye Dam. 1 | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1 |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H318 | Provoque de graves lésions des yeux. |

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.